

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Mars 2019**

**40x19**

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE DON DE SANG**

Le Conseil Municipal est informé que l'association :

- LE DON DE SANG : 4 avenue Joseph Aureille  
13170 LES PENNES MIRABEAU

Président : Mr FOCHEL Eugene  
N° de Siret: 494995822

dont l'objectif est l'information et la promotion à la recherche de nouveaux donateurs bénévoles a présenté un dossier de subvention auprès des services municipaux, ce dernier étant complet, il a fait l'objet d'une analyse et d'une présentation auprès de la commission Citoyenneté – Santé-Handicap, qui a proposé de lui attribuer une subvention pour un montant de : 400 €

VU l'avis de la commission Cohésion Citoyenneté – Santé - Handicap du mercredi 20 mars 2019

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'association pour le DON DE SANG : 400 €
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

SE PRONONCE comme suit :

POUR : 32  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 29 Mars 2019  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA